

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la circulation

ROUTE DEPARTEMENTALE D341

au territoire des communes de LEDINGHEM, SENLECQUES, THIEMBRONNE et

VAUDRINGHEM

TRAVAUX

d'élargissement et renforcement de la chaussée

Section hors agglomération

du 28 octobre 2023 au 15 décembre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 23 décembre 2022, relatif à la circulation sur les voies classées à grande circulation, pour l'année 2023,

Vu l'arrêté n° AU23420AT en date du 25 août 2023, portant interruption de la circulation du 28 août 2023 au 27 octobre 2023, sur la route départementale D341, du PR 69+500 au PR 77+400, au territoire des communes de Thiembronne, Vaudringhem, Senlecques, Ledinghem, pour la réalisation de travaux d'élargissement et de renforcement de la chaussée,

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date initialement prévue et nécessitent une prolongation des délais d'exécution jusqu'au 15 décembre 2023,

Considérant les avis de Messieurs les Directeurs des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais, du Montreuillois-Ternois et de Monsieur le Responsable de la DIR Nord - District Littoral,

Considérant les avis de Mesdames et Messieurs les Maires des communes d'Affringues, Alincthun, Bayenghem-lès-Seninghem, Bécourt, Bellebrune, Bléquin, Bournonville, Bourthes, Campagne-les-Boulonnais, Cléty, Colembert, Coulomby, Courset, Desvres, Elnes, Escoeuilles, Fauquembergues, Ledinghem, Longfossé, Longueville, Lottinghen, Lumbres, Merck-Saint-Liévin, Nabringhen, Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin, Quesques, Remilly-Wirquin, Saint-Martin-Choquel, Saint-Martin-d'Hardinghem, Senninghem, Senlecques, Surques, Thiembronne, Vaudringhem, Vieil-Moutier, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes,

Considérant l'information préalable faite à Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de Lumbres-Fauquembergues, Marconne, Desvres, Ecuire.

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : Les délais d'exécution des travaux d'élargissement et de renforcement de la route départementale D131, au territoire des communes de Thiembronne, Vaudringhem, Senlecques, Ledinghem, fixés du 28 août 2023 au 27 octobre 2023, par arrêté n° AU23420AT en date du 25 août 2023, sont prolongés jusqu'au 15 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Des itinéraires conseillés de déviation seront mis en place comme suit :

déviations PL :

1° - par les RD 341, 928, 193, 192, 225, 342, la RN 42, la RD 127, au territoire des communes de Thiembronne, Merck-Saint-Liévin, Wismes, Ouve-Wirquin, Cléty, Remilly-Wirquin, Wavrans-sur-l'Aa, Elnes, Lumbres, Bayenghem-lès-Seninghem, Seninghem, Coulomby, Quesques, Escoeuilles, Surques, Longueville, Nabringhen, Colembert, Bellebrune, Alincthun, Bournonville, Desvres, Longfossé, Courset, Saint-Martin-Choquel, Bécourt, Senlecques,

2° - puis, dès achèvement des travaux d'élargissement de chaussée sur la RD 131, par les RD 191, 131, 225, 342, la RN 42, les RD 217, 254, au territoire des communes de Thiembronne, Vaudringhem, Affringues, Wismes, Lumbres, Bayenghem-les-Seninghem, Seninghem, Coulomby, Quesques, Escoeuilles, Surques, Longueville, Nabringhen, Colembert, Bellebrune, Alincthun, Bournonville, Desvres, Longfossé, Courset, Saint-Martin-Choquel, Bécourt, Senlecques,

déviations locales 1 et 2 : par les RD 191, 202, 254, au territoire des communes de Thiembronne, Vaudringhem, Nielles-les-Bléquin, Bléquin, Lottinghen, Senlecques.

déviations locale 3 : par les RD 131, 128, 156, au territoire des communes de Thiembronne, Campagne-les-Boulonnais, Bourthes, Ledinghem, Bécourt.

déviations locale 4 : par les RD191, 158, 928, 92, au territoire des communes de Thiembronne, Merck-Saint-Liévin, Saint-Martin-d'Hardinghem, Fauquembergues, Campagne-les-Boulonnais.

Des points de cisaillement seront maintenus au droit des carrefours formés par les RD 341/131 et RD 341/128.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

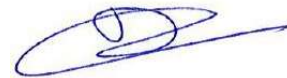
ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

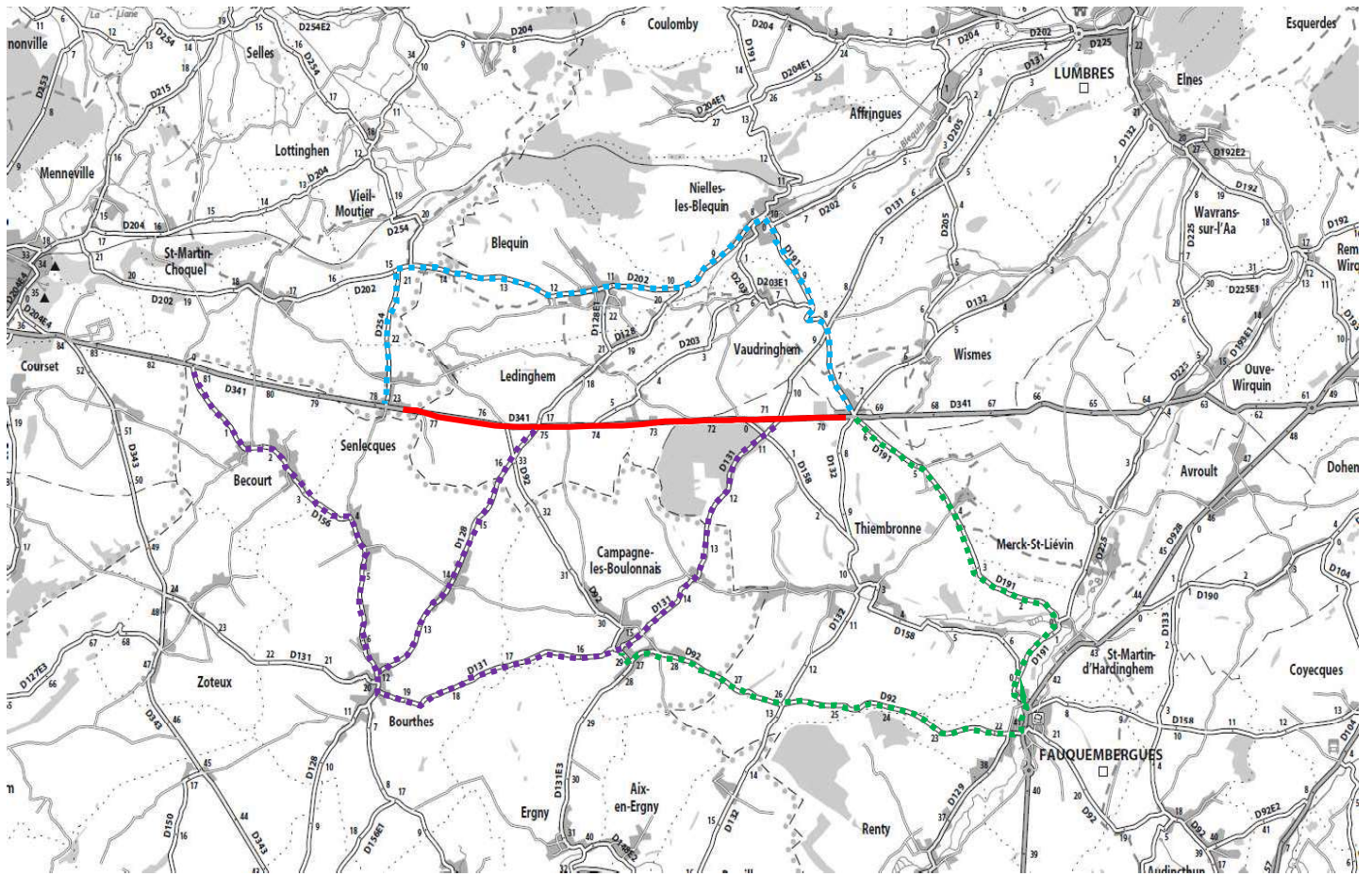
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- Messieurs les Directeurs des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois, du Boulonnais, du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Responsable de la DIR Nord, District Littoral,
- Monsieur le Responsable de l'entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

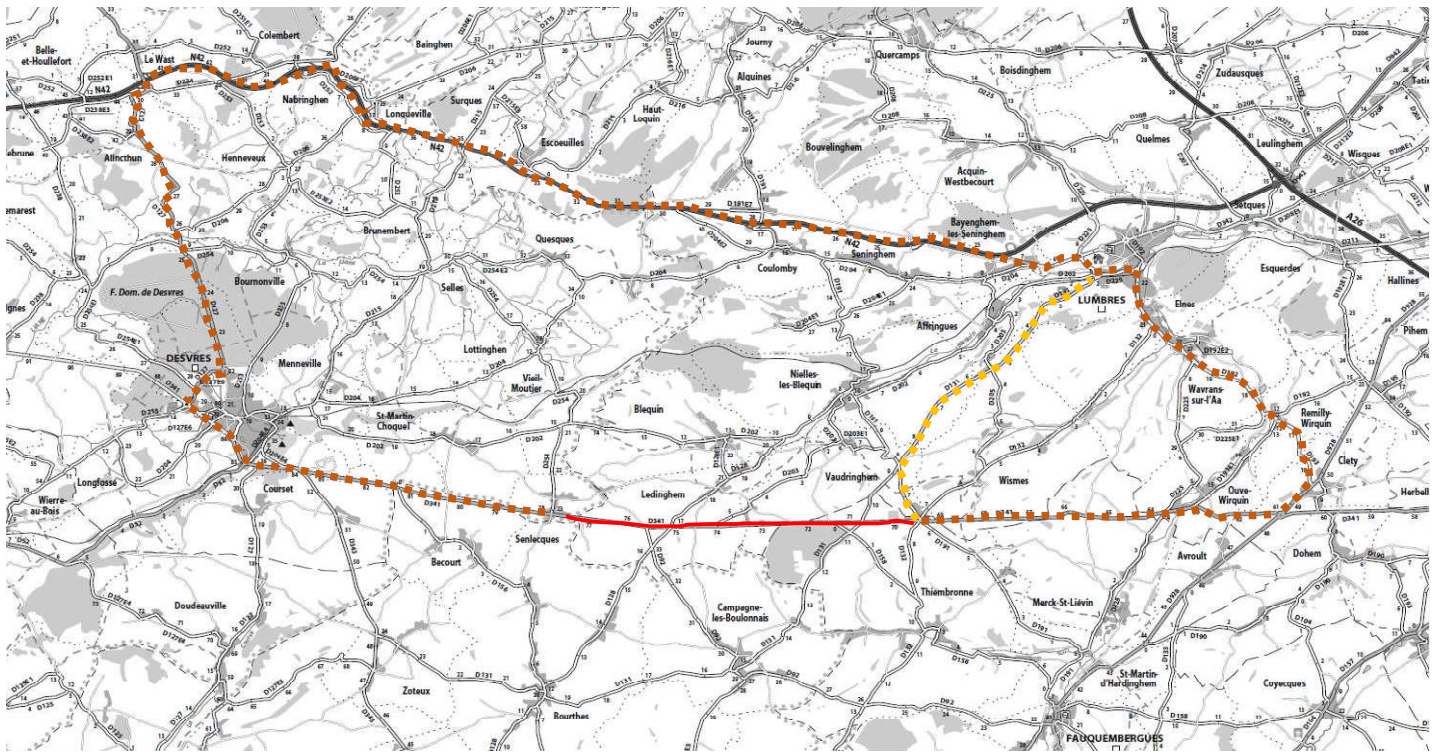
Lumbres, Le 19 octobre 2023



Signé électroniquement par
Cyrille DUVIVIER
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
de l'Audomarois



- ZONE DE TRAVAUX
- DEVIATIONS LOCALES 1 & 2
- DEVIATION LOCALE 3
- DEVIATION LOCALE 4



- ZONE DE TRAVAUX
- DEVIATION PL
- VARIANTE : DEVIATION PL dès REOUVERTURE DE LA RD 131

- ZONE DE TRAVAUX
- DEVIATIONS LOCALES 1 & 2
- DEVIATION LOCALE 3
- DEVIATION LOCALE 4